

Antenne	Kadiogo
Epicentre	Ouagadougou
Régions couvertes	<ul style="list-style-type: none">- Bankui- Djôrô- Goulmou- Guiriko- Kadiogo- Kuilsé- Liptako- Nakambè- Nando- Nazinon- Oubri- Sirba- Soum- Sourou- Tannounyan- Tapoa- Yaadga



DGCMEF

Direction Générale du Contrôle des Marchés
Publics et des Engagements Financiers

AVIS AUX UTILISATEURS

La Mercuriale des prix, est un outil qui affiche les prix de référence d'un panier de biens ou de services pouvant faire l'objet de commande publique. Elle est élaborée à travers une collecte des prix auprès des prestataires évoluant dans les différents domaines concernés et est mise à jour chaque année pour tenir compte des variations des prix des biens et services sur le marché.

Outil de contrôle de la sincérité des prix des biens et services acquis par l'Etat et ses démembrements suivant les procédures non concurrentielles, la mercuriale des prix permet d'allier efficacité et efficience lors de la mise en œuvre des procédures dérogatoires de passation de marchés publics. A cet effet, elle permet en plus, du gain de temps qu'offrent en principe les procédures dérogatoires, de mieux maîtriser les risques de surfacturation inhérents auxdites procédures.

Pour l'édition 2026, en plus de l'érection de la ville de Fada comme épicerie couvrant ainsi l'ensemble des chefs-lieux des treize (13) anciennes régions, un accent particulier a été mis dans la prise en compte des biens de production locale. L'utilisation judicieuse de cet outil contribuera à une gestion rigoureuse des ressources publiques et participera ainsi à la mise en œuvre des orientations du Gouvernement en matière de rationalisation des dépenses publiques.

Dans un contexte toujours marqué par la lutte contre l'insécurité et la crise humanitaire associée, exigeant du Gouvernement des actions vigoureuses et urgentes, je vous engage à une utilisation optimale de cette mercuriale des prix dans le cadre de la passation de vos marchés publics qui y sont soumis.



Aboubakar NACANABO
Officier de l'Ordre de l'Étalon

GUIDE DES UTILISATEURS

La Mercuriale « **Prestations Intellectuelles** » édition 2026 présente les prix des études ; supervision et suivi contrôle des travaux relatifs aux bâtiments, à l'hydraulique et à l'assainissement ainsi qu'aux routes.

Bien que la collecte des données n'ait concerné que Ouagadougou, la mercuriale des prix « Prestations Intellectuelles » s'applique sur toute l'étendue du territoire national.

La Mercuriale « Prestations intellectuelles » est organisée en trois (03) groupes de prestations.

Le groupe 1 traite des prix relatifs aux études, supervision et suivi contrôle des travaux de bâtiments.

Les honoraires rémunérant ces prestations tiennent compte :

- du montant toutes taxes comprises des travaux qui constitue l'assiette des honoraires,
- de la classification en fonction du degré de complexité des ouvrages conformément aux dispositions de l'arrêté N° 93-34/TPHU/ SG/OAB portant code des Devoirs Professionnels de l'Ordre Des Architectes du Burkina.

Les ouvrages sont classés en quatre (04) catégories que sont :

N°	Types d'ouvrage	Niveaux de complexité		
		1	2	3
01	Ouvrage simple	1	2	3
02	Ouvrage courant	4	5	6
03	Ouvrage complexe	7	8	9
04	Ouvrage très complexe			10

Le niveau de complexité est fonction du secteur du projet et du type de construction ou d'aménagement conformément à l'annexe n°01 joint.

Pour apprécier le niveau de complexité, il faut donc identifier le secteur du projet, puis le type de construction ou d'aménagement afin de disposer d'un intervalle de note de complexité associé au projet.

A titre d'exemple, pour des travaux de construction d'une école, le secteur est « ENSEIGNEMENT », le type de construction ou d'aménagement est « MATERNELLE ELEMENTAIRE » et l'intervalle de la note de complexité varie entre « [2-7] »

Le pourcentage indiqué en fonction de la note de complexité constitue un maximum à ne pas dépasser et concernent les honoraires hors taxes sur la valeur ajoutée.

En ce qui concerne la rémunération des Maîtrises d’Ouvrage Déléguées, les pourcentages indiqués sont des maxima à ne pas dépasser.

Pour l’appréciation des frais remboursables, il est recommandé de recourir aux autres composantes de la mercuriale des prix, si les items relatifs à ces frais y sont répertoriés.

Le groupe 2 traite des prix relatifs aux études, supervision et suivi contrôle des travaux d’hydraulique et d’assainissement.

Pour ce groupe, les coûts hors taxes des prestations sont exprimés soit en prix unitaire soit en pourcentage. Le pourcentage s’applique au montant prévisionnel des travaux hors taxes. Les pourcentages ainsi que les prix unitaires permettent d’apprécier les honoraires et des frais remboursables.

Dans le cadre des études de réalisation d’AEP-MV, la notion de village supplémentaire s’entend de la prise en compte de tout village au-delà de deux villages.

Le groupe 3 traite des prix relatifs aux études, surveillance et suivi contrôle des travaux de route.

Pour ce groupe, les coûts hors taxes des prestations sont exprimés soit en prix unitaire soit en pourcentage.

Les pourcentages s’appliquent au montant prévisionnel des travaux hors taxes et permettent d’apprécier uniquement les honoraires hors taxes.

Les items dont les coûts sont exprimés en prix unitaires prennent en compte les honoraires et les frais remboursables.

Les prestations consignées dans les groupes 2 et 3 de ce document présentent un prix minimum, un prix moyen et un prix maximum. Les prix sont exprimés en hors TVA (taxe sur la valeur ajoutée).

Les prix pratiqués dans le cadre de la commande publique et réputés acceptables dans l'esprit de cette mercuriale sont ceux identiques ou proches en plus ou en moins des prix moyens indiqués. En tout état de cause, c'est le juste prix qui est recherché.

Il convient de noter que la consultation des prix de la mercuriale des prix des prestations de services ne dispense pas de la possibilité de recherche d'autres références en vue d'éviter la surfacturation.

Pour les utilisateurs qui souhaitent procéder à une recherche avancée du prix d'une prestation sur le fichier numérique, il y'a deux procédés :

- **Faire « contrôle + F »** sur le clavier et saisir l'item recherché dans l'encadré qui apparait sur l'écran et faire « **Entrer** » ;
- **ou faire un clique droit de la souris**, sélectionner l'onglet « **recherche** » et saisir l'item recherché dans l'encadré qui apparait sur l'écran et faire « **Entrer** ».

Le résultat de la recherche affiche le premier de l'ensemble des items trouvés. Il faut donc s'assurer que l'on se trouve dans le sous-groupe souhaité. Sinon retrouver l'item recherché dans le sous-groupe adéquat à l'aide de l'onglet « suivant » de la fenêtre de recherche.

Groupe 1 : Prestations d'études, de supervision et de suivi contrôle des travaux de bâtiments

Groupe 1 : Prestations d'études, de supervision et de suivi contrôle des travaux de bâtiments

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Pourcentage applicable au coût du projet		
1.1	Bâtiments				
1.1.1	Etudes architecturales et d'ingénieries				
1.1.1.1	Travaux neuf		Note de complexité		
1.1.1.1.1	Ouvrage simple		1	2	3
1.1.1.1.1.0.001	Ouvrage simple ≤ 5 000 000	Unité	5,525%	5,850%	6,175%
1.1.1.1.1.0.002	Ouvrage simple compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	5,200%	5,525%	5,850%
1.1.1.1.1.0.003	Ouvrage simple compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	4,875%	5,200%	5,525%
1.1.1.1.1.0.004	Ouvrage simple compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	4,550%	4,875%	5,200%
1.1.1.1.1.0.005	Ouvrage simple compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	4,225%	4,550%	4,875%
1.1.1.1.1.0.006	Ouvrage simple compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	3,900%	4,225%	4,550%
1.1.1.1.1.0.007	Ouvrage simple compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	3,575%	3,900%	4,225%
1.1.1.1.1.0.008	Ouvrage simple compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	3,250%	3,575%	3,900%
1.1.1.1.1.0.009	Ouvrage simple compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	2,925%	3,250%	3,575%
1.1.1.1.1.0.010	Ouvrage simple compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	2,600%	2,925%	3,250%
1.1.1.1.1.0.011	Ouvrage simple > 10 000 000 000	Unité	2,275%	2,600%	2,925%
1.1.1.1.2	Ouvrage courant		4	5	6
1.1.1.1.2.0.001	Ouvrage courant ≤ 5 000 000	Unité	6,500%	6,825%	7,150%
1.1.1.1.2.0.002	Ouvrage courant compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	6,175%	6,500%	6,825%
1.1.1.1.2.0.003	Ouvrage courant compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	5,850%	6,175%	6,500%
1.1.1.1.2.0.004	Ouvrage courant compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	5,525%	5,850%	6,175%
1.1.1.1.2.0.005	Ouvrage courant compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	5,200%	5,525%	5,850%
1.1.1.1.2.0.006	Ouvrage courant compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	4,875%	5,200%	5,525%

Groupe 1 : Prestations d'études, de supervision et de suivi contrôle des travaux de bâtiments

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Pourcentage applicable au coût du projet		
1.1.1.1.2.0.007	Ouvrage courant compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	4,550%	4,875%	5,200%
1.1.1.1.2.0.008	Ouvrage courant compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	4,225%	4,550%	4,875%
1.1.1.1.2.0.009	Ouvrage courant compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	3,900%	4,225%	4,550%
1.1.1.1.2.0.010	Ouvrage courant compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	3,575%	3,900%	4,225%
1.1.1.1.2.0.011	Ouvrage courant > 10 000 000 000	Unité	3,250%	3,575%	3,900%
1.1.1.1.3	Ouvrage complexe		7	8	9
1.1.1.1.3.0.001	Ouvrage complexe ≤ 5 000 000	Unité	7,475%	7,800%	8,125%
1.1.1.1.3.0.002	Ouvrage complexe compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	7,150%	7,475%	7,800%
1.1.1.1.3.0.003	Ouvrage complexe compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	6,825%	7,150%	7,475%
1.1.1.1.3.0.004	Ouvrage complexe compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	6,500%	6,825%	7,150%
1.1.1.1.3.0.005	Ouvrage complexe compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	6,175%	6,500%	6,825%
1.1.1.1.3.0.006	Ouvrage complexe compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	5,850%	6,175%	6,500%
1.1.1.1.3.0.007	Ouvrage complexe compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	5,525%	5,850%	6,175%
1.1.1.1.3.0.008	Ouvrage complexe compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	5,200%	5,525%	5,850%
1.1.1.1.3.0.009	Ouvrage complexe compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	4,875%	5,200%	5,525%
1.1.1.1.3.0.010	Ouvrage complexe compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	4,550%	4,875%	5,200%
1.1.1.1.3.0.011	Ouvrage complexe > 10 000 000 000	Unité	4,225%	4,550%	4,875%
1.1.1.1.4	Ouvrage très complexe				10
1.1.1.1.4.0.001	Ouvrage très complexe ≤ 5 000 000	Unité	-	-	8,450%
1.1.1.1.4.0.002	Ouvrage très complexe compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	-	-	8,125%
1.1.1.1.4.0.003	Ouvrage très complexe compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	-	-	7,800%
1.1.1.1.4.0.004	Ouvrage très complexe compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	-	-	7,475%
1.1.1.1.4.0.005	Ouvrage très complexe compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	-	-	7,150%
1.1.1.1.4.0.006	Ouvrage très complexe compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	-	-	6,825%

Groupe 1 : Prestations d'études, de supervision et de suivi contrôle des travaux de bâtiments

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Pourcentage applicable au coût du projet		
1.1.1.1.4.0.007	Ouvrage très complexe compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	-	-	6,500%
1.1.1.1.4.0.008	Ouvrage très complexe compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	-	-	6,175%
1.1.1.1.4.0.009	Ouvrage très complexe compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	-	-	5,850%
1.1.1.1.4.0.010	Ouvrage très complexe compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	-	-	5,525%
1.1.1.1.4.0.011	Ouvrage très complexe > 10 000 000 000	Unité	-	-	5,200%
1.1.1.2	Réhabilitation / Réfection		Note de complexité		
1.1.1.2.1	Ouvrage simple		1	2	3
1.1.1.2.1.0.001	Ouvrage simple ≤ 5 000 000	Unité	4,250%	4,500%	4,750%
1.1.1.2.1.0.002	Ouvrage simple compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	4,000%	4,250%	4,500%
1.1.1.2.1.0.003	Ouvrage simple compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	3,750%	4,000%	4,250%
1.1.1.2.1.0.004	Ouvrage simple compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	3,500%	3,750%	4,000%
1.1.1.2.1.0.005	Ouvrage simple compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	3,250%	3,500%	3,750%
1.1.1.2.1.0.006	Ouvrage simple compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	3,000%	3,250%	3,500%
1.1.1.2.1.0.007	Ouvrage simple compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	2,750%	3,000%	3,250%
1.1.1.2.1.0.008	Ouvrage simple compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	2,500%	2,750%	3,000%
1.1.1.2.1.0.009	Ouvrage simple compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	2,250%	2,500%	2,750%
1.1.1.2.1.0.010	Ouvrage simple compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	2,000%	2,250%	2,500%
1.1.1.2.1.0.011	Ouvrage simple > 10 000 000 000	Unité	1,750%	2,000%	2,250%
1.1.1.2.2	Ouvrage courant		4	5	6
1.1.1.2.2.0.001	Ouvrage courant ≤ 5 000 000	Unité	5,000%	5,250%	5,500%
1.1.1.2.2.0.002	Ouvrage courant compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	4,750%	5,000%	5,250%
1.1.1.2.2.0.003	Ouvrage courant compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	4,500%	4,750%	5,000%
1.1.1.2.2.0.004	Ouvrage courant compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	4,250%	4,500%	4,750%
1.1.1.2.2.0.005	Ouvrage courant compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	4,000%	4,250%	4,500%

Groupe 1 : Prestations d'études, de supervision et de suivi contrôle des travaux de bâtiments

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Pourcentage applicable au coût du projet		
1.1.1.2.2.0.006	Ouvrage courant compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	3,750%	4,000%	4,250%
1.1.1.2.2.0.007	Ouvrage courant compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	3,500%	3,750%	4,000%
1.1.1.2.2.0.008	Ouvrage courant compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	3,250%	3,500%	3,750%
1.1.1.2.2.0.009	Ouvrage courant compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	3,000%	3,250%	3,500%
1.1.1.2.2.0.010	Ouvrage courant compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	2,750%	3,000%	3,250%
1.1.1.2.2.0.011	Ouvrage courant > 10 000 000 000	Unité	2,500%	2,750%	3,000%
1.1.1.2.3	Ouvrage complexe		7	8	9
1.1.1.2.3.0.001	Ouvrage complexe ≤ 5 000 000	Unité	5,750%	6,000%	6,250%
1.1.1.2.3.0.002	Ouvrage complexe compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	5,500%	5,750%	6,000%
1.1.1.2.3.0.003	Ouvrage complexe compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	5,250%	5,500%	5,750%
1.1.1.2.3.0.004	Ouvrage complexe compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	5,000%	5,250%	5,500%
1.1.1.2.3.0.005	Ouvrage complexe compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	4,750%	5,000%	5,250%
1.1.1.2.3.0.006	Ouvrage complexe compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	4,500%	4,750%	5,000%
1.1.1.2.3.0.007	Ouvrage complexe compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	4,250%	4,500%	4,750%
1.1.1.2.3.0.008	Ouvrage complexe compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	4,000%	4,250%	4,500%
1.1.1.2.3.0.009	Ouvrage complexe compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	3,750%	4,000%	4,250%
1.1.1.2.3.0.010	Ouvrage complexe compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	3,500%	3,750%	4,000%
1.1.1.2.3.0.011	Ouvrage complexe > 10 000 000 000	Unité	3,250%	3,500%	3,750%
1.1.1.2.4	Ouvrage très complexe				10
1.1.1.2.4.0.001	Ouvrage très complexe ≤ 5 000 000	Unité	-	-	6,500%
1.1.1.2.4.0.002	Ouvrage très complexe compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	-	-	6,250%
1.1.1.2.4.0.003	Ouvrage très complexe compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	-	-	6,000%
1.1.1.2.4.0.004	Ouvrage très complexe compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	-	-	5,750%
1.1.1.2.4.0.005	Ouvrage très complexe compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	-	-	5,500%

Groupe 1 : Prestations d'études, de supervision et de suivi contrôle des travaux de bâtiments

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Pourcentage applicable au coût du projet		
1.1.1.2.4.0.006	Ouvrage très complexe compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	-	-	5,250%
1.1.1.2.4.0.007	Ouvrage très complexe compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	-	-	5,000%
1.1.1.2.4.0.008	Ouvrage très complexe compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	-	-	4,750%
1.1.1.2.4.0.009	Ouvrage très complexe compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	-	-	4,500%
1.1.1.2.4.0.010	Ouvrage très complexe compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	-	-	4,250%
1.1.1.2.4.0.011	Ouvrage très complexe > 10 000 000 000	Unité	-	-	4,000%
1.1.2	Suivi architectural, Suivi contrôle et Coordination des travaux				
1.1.2.1	Travaux neuf		Note de complexité		
1.1.2.1.1	Ouvrage simple		1	2	3
1.1.2.1.1.0.001	Ouvrage simple ≤ 5 000 000	Unité	2,975%	3,150%	3,325%
1.1.2.1.1.0.002	Ouvrage simple compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	2,800%	2,975%	3,150%
1.1.2.1.1.0.003	Ouvrage simple compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	2,625%	2,800%	2,975%
1.1.2.1.1.0.004	Ouvrage simple compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	2,450%	2,625%	2,800%
1.1.2.1.1.0.005	Ouvrage simple compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	2,275%	2,450%	2,625%
1.1.2.1.1.0.006	Ouvrage simple compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	2,100%	2,275%	2,450%
1.1.2.1.1.0.007	Ouvrage simple compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	1,925%	2,100%	2,275%
1.1.2.1.1.0.008	Ouvrage simple compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	1,750%	1,925%	2,100%
1.1.2.1.1.0.009	Ouvrage simple compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	1,575%	1,750%	1,925%
1.1.2.1.1.0.010	Ouvrage simple compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	1,400%	1,575%	1,750%
1.1.2.1.1.0.011	Ouvrage simple > 10 000 000 000	Unité	1,225%	1,400%	1,575%
1.1.2.1.2	Ouvrage courant		4	5	6
1.1.2.1.2.0.001	Ouvrage courant ≤ 5 000 000	Unité	3,500%	3,675%	3,850%
1.1.2.1.2.0.002	Ouvrage courant compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	3,325%	3,500%	3,675%
1.1.2.1.2.0.003	Ouvrage courant compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	3,150%	3,325%	3,500%

Groupe 1 : Prestations d'études, de supervision et de suivi contrôle des travaux de bâtiments

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Pourcentage applicable au coût du projet		
1.1.2.1.2.0.004	Ouvrage courant compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	2,975%	3,150%	3,325%
1.1.2.1.2.0.005	Ouvrage courant compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	2,800%	2,975%	3,150%
1.1.2.1.2.0.006	Ouvrage courant compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	2,625%	2,800%	2,975%
1.1.2.1.2.0.007	Ouvrage courant compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	2,450%	2,625%	2,800%
1.1.2.1.2.0.008	Ouvrage courant compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	2,275%	2,450%	2,625%
1.1.2.1.2.0.009	Ouvrage courant compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	2,100%	2,275%	2,450%
1.1.2.1.2.0.010	Ouvrage courant compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	1,925%	2,100%	2,275%
1.1.2.1.2.0.011	Ouvrage courant > 10 000 000 000	Unité	1,750%	1,925%	2,100%
1.1.2.1.3	Ouvrage complexe		7	8	9
1.1.2.1.3.0.001	Ouvrage complexe ≤ 5 000 000	Unité	4,025%	4,200%	4,375%
1.1.2.1.3.0.002	Ouvrage complexe compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	3,850%	4,025%	4,200%
1.1.2.1.3.0.003	Ouvrage complexe compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	3,675%	3,850%	4,025%
1.1.2.1.3.0.004	Ouvrage complexe compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	3,500%	3,675%	3,850%
1.1.2.1.3.0.005	Ouvrage complexe compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	3,325%	3,500%	3,675%
1.1.2.1.3.0.006	Ouvrage complexe compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	3,150%	3,325%	3,500%
1.1.2.1.3.0.007	Ouvrage complexe compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	2,975%	3,150%	3,325%
1.1.2.1.3.0.008	Ouvrage complexe compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	2,800%	2,975%	3,150%
1.1.2.1.3.0.009	Ouvrage complexe compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	2,625%	2,800%	2,975%
1.1.2.1.3.0.010	Ouvrage complexe compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	2,450%	2,625%	2,800%
1.1.2.1.3.0.011	Ouvrage complexe > 10 000 000 000	Unité	2,275%	2,450%	2,625%
1.1.2.1.4	Ouvrage très complexe				10
1.1.2.1.4.0.001	Ouvrage très complexe ≤ 5 000 000	Unité	-	-	4,550%
1.1.2.1.4.0.002	Ouvrage très complexe compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	-	-	4,375%
1.1.2.1.4.0.003	Ouvrage très complexe compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	-	-	4,200%

Groupe 1 : Prestations d'études, de supervision et de suivi contrôle des travaux de bâtiments

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Pourcentage applicable au coût du projet		
1.1.2.1.4.0.004	Ouvrage très complexe compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	-	-	4,025%
1.1.2.1.4.0.005	Ouvrage très complexe compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	-	-	3,850%
1.1.2.1.4.0.006	Ouvrage très complexe compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	-	-	3,675%
1.1.2.1.4.0.007	Ouvrage très complexe compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	-	-	3,500%
1.1.2.1.4.0.008	Ouvrage très complexe compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	-	-	3,325%
1.1.2.1.4.0.009	Ouvrage très complexe compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	-	-	3,150%
1.1.2.1.4.0.010	Ouvrage très complexe compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	-	-	2,975%
1.1.2.1.4.0.011	Ouvrage très complexe > 10 000 000 000	Unité	-	-	2,800%
1.1.2.2	Réhabilitation / Réfection		Note de complexité		
1.1.2.2.1	Ouvrage simple		1	2	3
1.1.2.2.1.0.001	Ouvrage simple ≤ 5 000 000	Unité	4,250%	4,500%	4,750%
1.1.2.2.1.0.002	Ouvrage simple compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	4,000%	4,250%	4,500%
1.1.2.2.1.0.003	Ouvrage simple compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	3,750%	4,000%	4,250%
1.1.2.2.1.0.004	Ouvrage simple compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	3,500%	3,750%	4,000%
1.1.2.2.1.0.005	Ouvrage simple compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	3,250%	3,500%	3,750%
1.1.2.2.1.0.006	Ouvrage simple compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	3,000%	3,250%	3,500%
1.1.2.2.1.0.007	Ouvrage simple compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	2,750%	3,000%	3,250%
1.1.2.2.1.0.008	Ouvrage simple compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	2,500%	2,750%	3,000%
1.1.2.2.1.0.009	Ouvrage simple compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	2,250%	2,500%	2,750%
1.1.2.2.1.0.010	Ouvrage simple compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	2,000%	2,250%	2,500%
1.1.2.2.1.0.011	Ouvrage simple > 10 000 000 000	Unité	1,750%	2,000%	2,250%
1.1.2.2.2	Ouvrage courant		4	5	6
1.1.2.2.2.0.001	Ouvrage courant ≤ 5 000 000	Unité	5,000%	5,250%	5,500%
1.1.2.2.2.0.002	Ouvrage courant compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	4,750%	5,000%	5,250%

Groupe 1 : Prestations d'études, de supervision et de suivi contrôle des travaux de bâtiments

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Pourcentage applicable au coût du projet		
1.1.2.2.0.003	Ouvrage courant compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	4,500%	4,750%	5,000%
1.1.2.2.0.004	Ouvrage courant compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	4,250%	4,500%	4,750%
1.1.2.2.0.005	Ouvrage courant compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	4,000%	4,250%	4,500%
1.1.2.2.0.006	Ouvrage courant compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	3,750%	4,000%	4,250%
1.1.2.2.0.007	Ouvrage courant compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	3,500%	3,750%	4,000%
1.1.2.2.0.008	Ouvrage courant compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	3,250%	3,500%	3,750%
1.1.2.2.0.009	Ouvrage courant compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	3,000%	3,250%	3,500%
1.1.2.2.0.010	Ouvrage courant compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	2,750%	3,000%	3,250%
1.1.2.2.0.011	Ouvrage courant > 10 000 000 000	Unité	2,500%	2,750%	3,000%
1.1.2.2.3	Ouvrage complexe		7	8	9
1.1.2.2.3.0.001	Ouvrage complexe ≤ 5 000 000	Unité	5,750%	6,000%	6,250%
1.1.2.2.3.0.002	Ouvrage complexe compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	5,500%	5,750%	6,000%
1.1.2.2.3.0.003	Ouvrage complexe compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	5,250%	5,500%	5,750%
1.1.2.2.3.0.004	Ouvrage complexe compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	5,000%	5,250%	5,500%
1.1.2.2.3.0.005	Ouvrage complexe compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	4,750%	5,000%	5,250%
1.1.2.2.3.0.006	Ouvrage complexe compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	4,500%	4,750%	5,000%
1.1.2.2.3.0.007	Ouvrage complexe compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	4,250%	4,500%	4,750%
1.1.2.2.3.0.008	Ouvrage complexe compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	4,000%	4,250%	4,500%
1.1.2.2.3.0.009	Ouvrage complexe compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	3,750%	4,000%	4,250%
1.1.2.2.3.0.010	Ouvrage complexe compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	3,500%	3,750%	4,000%
1.1.2.2.3.0.011	Ouvrage complexe > 10 000 000 000	Unité	3,250%	3,500%	3,750%
1.1.2.2.4	Ouvrage très complexe				10
1.1.2.2.4.0.001	Ouvrage très complexe ≤ 5 000 000	Unité	-	-	6,500%
1.1.2.2.4.0.002	Ouvrage très complexe compris entre 5 000 001 et 10 000 000	Unité	-	-	6,250%

Groupe 1 : Prestations d'études, de supervision et de suivi contrôle des travaux de bâtiments

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Pourcentage applicable au coût du projet		
1.1.2.2.4.0.003	Ouvrage très complexe compris entre 10 000 001 et 25 000 000	Unité	-	-	6,000%
1.1.2.2.4.0.004	Ouvrage très complexe compris entre 25 000 001 et 50 000 000	Unité	-	-	5,750%
1.1.2.2.4.0.005	Ouvrage très complexe compris entre 50 000 001 et 100 000 000	Unité	-	-	5,500%
1.1.2.2.4.0.006	Ouvrage très complexe compris entre 100 000 001 et 250 000 000	Unité	-	-	5,250%
1.1.2.2.4.0.007	Ouvrage très complexe compris entre 250 000 001 et 500 000 000	Unité	-	-	5,000%
1.1.2.2.4.0.008	Ouvrage très complexe compris entre 500 000 001 et 1 000 000 000	Unité	-	-	4,750%
1.1.2.2.4.0.009	Ouvrage très complexe compris entre 1 000 000 001 et 2 500 000 000	Unité	-	-	4,500%
1.1.2.2.4.0.010	Ouvrage très complexe compris entre 2 500 000 001 et 10 000 000 000	Unité	-	-	4,250%
1.1.2.2.4.0.011	Ouvrage très complexe > 10 000 000 000	Unité	-	-	4,000%
1.1.3	Assistance technique (MOD)				
1.1.3.0.0.0.001	Montant délégué compris entre 200 000 000 et 500 000 000		-	-	5,000%
1.1.3.0.0.0.002	Montant délégué compris entre 500 000 000 et 1 000 000 000		-	-	4,000%
1.1.3.0.0.0.003	Montant délégué supérieur ou égal à 1 000 000 000		-	-	3,500%
1.1.4	Etudes topographiques				
1.1.4.1	Lotissement				
1.1.4.1.0.0.001	Délimitation superficie compris entre 1 à 50 ha	ha	55 000	60 000	65 000
1.1.4.1.0.0.002	Délimitation superficie compris entre 51 à 100 ha	ha	45 000	50 000	55 000
1.1.4.1.0.0.003	Délimitation superficie compris entre 101 à 500 ha	ha	40 000	42 500	45 000
1.1.4.1.0.0.004	Délimitation superficie supérieure à 500 ha	ha	25 000	30 000	40 000
1.1.4.1.0.0.005	Plan d'aménagement de lotissement	ha	35 000	50 000	60 000
1.1.4.1.0.0.006	Implantation par parcelle	Unité	10 000	12 500	15 000
1.1.4.1.0.0.007	Implantation par borne de délimitation	Unité	7 500	10 000	12 500
1.1.4.1.0.0.008	Fourniture de données	ha	7 000	10 000	12 000

Groupe 2 : Prestations d'études, de supervision et de suivi contrôle des travaux d'hydraulique et d'assainissement

Groupe 2: Prestations d'études, de supervision et de Suivi contrôle des travaux d'hydraulique et d'assainissement

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Prix HTVA en FCFA 2025		
			Minimum	Moyen	Maximum
1.2	Hydraulique et assainissement				
1.2.1	Etudes				
1.2.1.1	Travaux neuf				
1.2.1.1.1	Ouvrages d'approvisionnement d'eau potable				
1.2.1.1.1.0.001	Etude d'implantation des forages à gros débit	Forage	550 000	655 000	700 000
1.2.1.1.1.0.002	Etude de centre de production d'eau (CPE) à partir des eaux de surface	CPE	6,00%	7,00%	8,00%
1.2.1.1.1.0.003	Etude de centre de production d'eau (CPE) à partir des eaux souterraines	CPE	6,00%	7,00%	8,00%
1.2.1.1.1.0.004	Etude de système d'adduction d'eau potable simplifiée (AEPS)	AEPS	6 000 000	7 000 000	8 000 000
1.2.1.1.1.0.005	Etude d'adduction d'eau potable multi-villages (AEP-MV) (2 villages)	Unité	11 000 000	12 000 000	13 000 000
1.2.1.1.1.0.006	Etude d'adduction d'eau potable à multi-villages (AEP-MV) (supérieur à deux villages)	Village supplémentaire	4 500 000	5 000 000	5 500 000
1.2.1.1.2	Ouvrages d'aménagement hydraulique				
1.2.1.1.2.1	Petit/ moyen barrage				
1.2.1.1.2.1.001	Etude de réalisation de nouveaux barrages (Etude complète : Identification, Etudes de base, APS, APD, DAO)	Barrage	40 000 000	50 000 000	60 000 000
1.2.1.1.2.1.002	Etude de faisabilité de nouveaux barrages	Barrage	10 000 000	12 500 000	15 000 000
1.2.1.1.2.1.003	Etude d'Avant Projet Sommaire (APS)	Barrage	15 000 000	20 000 000	25 000 000
1.2.1.1.2.1.004	Etude d'Avant Projet Détaillé (APD) + DAO	Barrage	20 000 000	25 000 000	30 000 000
1.2.1.1.2.2	Grand barrage				
1.2.1.1.2.2.001	Etude de réalisation de nouveaux barrages (Etude complète : Identification, Etudes de base, APS, APD, DAO)	Barrage	1,00%	1,50%	2,00%

Groupe 2: Prestations d'études, de supervision et de Suivi contrôle des travaux d'hydraulique et d'assainissement

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Prix HTVA en FCFA 2025		
			Minimum	Moyen	Maximum
1.2.1.1.2.2.002	Etude de faisabilité de nouveaux barrages	Barrage	0,20%	0,30%	0,40%
1.2.1.1.2.2.003	Etude d'Avant Projet Sommaire (APS)	Barrage	0,30%	0,50%	0,70%
1.2.1.1.2.2.004	Etude d'Avant Projet Détaillé (APD)	Barrage	0,60%	0,80%	1,00%
1.2.1.1.2.3	Etude bathymétrique				
1.2.1.1.2.3.001	Etude bathymétrique de petit barrage	ha	80 000	85 000	90 000
1.2.1.1.2.3.002	Etude bathymétrique de barrage moyen	ha	65 000	72 500	80 000
1.2.1.1.2.3.003	Etude bathymétrique de grand barrage	ha	60 000	67 500	75 000
1.2.1.1.2.4	Etude de réalisation d'un périmètre irrigué < 500 ha				
1.2.1.1.2.4.001	Etude de réalisation d'un périmètre irrigué (Etude complète)	ha	300 000	400 000	450 000
1.2.1.1.2.4.002	Etude de réalisation d'un périmètre irrigué (Etude APS)	ha	150 000	175 000	200 000
1.2.1.1.2.4.003	Etude de réalisation d'un périmètre irrigué (Etude APD)	ha	200 000	250 000	300 000
1.2.1.1.2.5	Etude de réalisation d'un périmètre irrigué > 500 ha				
1.2.1.1.2.5.001	Etude de réalisation d'un périmètre irrigué (Etude complète)	ha	250 000	300 000	350 000
1.2.1.1.2.5.002	Etude de réalisation d'un périmètre irrigué (Etude APS)	ha	100 000	125 000	150 000
1.2.1.1.2.5.003	Etude de réalisation d'un périmètre irrigué (Etude APD)	ha	175 000	200 000	225 000
1.2.1.2	Réhabilitation / Reconstruction				
1.2.1.2.1	Ouvrages d'approvisionnement d'eau potable				
1.2.1.2.1.0.001	Etude de réhabilitation/mise à jour du système d'adduction d'eau potable simplifiée (AEPS)	AEPS	4 500 000	5 500 000	7 000 000
1.2.1.2.1.0.002	Etude de réhabilitation/mise à jour du système d'adduction d'eau potable multi-villages (AEP-MV)	AEP-MV	9 000 000	10 000 000	11 000 000
1.2.1.2.2	Ouvrages d'aménagement hydraulique				
1.2.1.2.2.1	Petit/ moyen barrage				

Groupe 2: Prestations d'études, de supervision et de Suivi contrôle des travaux d'hydraulique et d'assainissement

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Prix HTVA en FCFA 2025		
			Minimum	Moyen	Maximum
1.2.1.2.2.1.001	Etude de réhabilitation de barrages (Etude complète : Identification, Etudes de base, APS, APD, DAO)	Barrage	40 000 000	50 000 000	60 000 000
1.2.1.2.2.1.002	Etude diagnostique de barrages	Barrage	10 000 000	12 500 000	15 000 000
1.2.1.2.2.1.003	Etude d'Avant Projet Sommaire (APS)	Barrage	15 000 000	20 000 000	25 000 000
1.2.1.2.2.1.004	Etude d'Avant Projet Détaillé (APD)	Barrage	20 000 000	25 000 000	30 000 000
1.2.1.2.2.2	Grand barrage				
1.2.1.2.2.2.001	Etude de réhabilitation de barrages (Etude complète : Identification, Etudes de base, APS, APD,DAO)	Barrage	1,00%	1,50%	2,00%
1.2.1.2.2.2.002	Etude diagnostique de barrages	Barrage	0,20%	0,30%	0,50%
1.2.1.2.2.2.003	Etude d'Avant Projet Sommaire (APS)	Barrage	0,30%	0,50%	0,80%
1.2.1.2.2.2.004	Etude d'Avant Projet Détaillé (APD)	Barrage	0,40%	0,60%	0,80%
1.2.1.2.2.3	Etude de réhabilitation d'un périmètre irrigué < 500 ha				
1.2.1.2.2.3.001	Etude de réhabilitation d'un périmètre irrigué (Etude complète)	ha	300 000	400 000	450 000
1.2.1.2.2.3.002	Etude de réhabilitation d'un périmètre irrigué (Etude APS)	ha	150 000	175 000	200 000
1.2.1.2.2.3.003	Etude de réhabilitation d'un périmètre irrigué (Etude APD)	ha	200 000	250 000	300 000
1.2.1.2.2.4	Etude de réhabilitation d'un périmètre irrigué > 500 ha				
1.2.1.2.2.4.001	Etude de réhabilitation d'un périmètre irrigué (Etude complète)	ha	250 000	300 000	350 000
1.2.1.2.2.4.002	Etude de réhabilitation d'un périmètre irrigué (Etude APS)	ha	100 000	125 000	150 000
1.2.1.2.2.4.003	Etude de réhabilitation d'un périmètre irrigué (Etude APD)	ha	175 000	200 000	225 000
1.2.2	Suivi-contrôle				
1.2.2.1	Travaux neuf				
1.2.2.1.1	Ouvrages d'approvisionnement d'eau potable				
1.2.2.1.1.0.001	Suivi contrôle des travaux d'un forage (PMH)	Forage	400 000	500 000	600 000

Groupe 2: Prestations d'études, de supervision et de Suivi contrôle des travaux d'hydraulique et d'assainissement

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Prix HTVA en FCFA 2025		
			Minimum	Moyen	Maximum
1.2.2.1.1.0.002	Implantation et Suivi contrôle des travaux d'un forage (PMH)	Forage	500 000	650 000	800 000
1.2.2.1.1.0.003	Intermédiation sociale, formation et Suivi contrôle des travaux d'un forage (PMH)	Forage	500 000	600 000	800 000
1.2.2.1.1.0.004	Intermédiation sociale, formation, implantation et Suivi contrôle des travaux d'un forage (PMH)	Forage	700 000	800 000	1 000 000
1.2.2.1.1.0.005	Suivi contrôle des travaux d'un forage à gros débit	Forage	500 000	700 000	900 000
1.2.2.1.1.0.006	Suivi contrôle des travaux d'un poste d'eau autonome (PEA)	PEA	1 000 000	1 100 000	1 500 000
1.2.2.1.1.0.007	Suivi contrôle des travaux de centre de production d'eau (CPE)	CPE	4,00%	6,00%	7,50%
1.2.2.1.1.0.008	Suivi contrôle des travaux d'un système d'adduction d'eau potable simplifiée (AEPS)	AEPS	4,00%	6,00%	7,50%
1.2.2.1.1.0.009	Suivi contrôle des travaux d'adduction d'eau potable multi-villages (AEP-MV)	AEP-MV	4,00%	6,00%	7,50%
1.2.2.1.2	Ouvrages d'aménagement hydraulique				
1.2.2.1.2.0.001	Suivi contrôle des travaux de réalisation d'un nouveau petit/moyen barrage	Barrage	7,00%	7,50%	8,00%
1.2.2.1.2.0.002	Suivi contrôle des travaux de réalisation d'un nouveau grand barrage	Barrage	5,00%	5,50%	6,00%
1.2.2.1.2.0.003	Suivi contrôle des travaux de réalisation d'un périmètre irrigué < 500 ha	ha	300 000	400 000	500 000
1.2.2.1.2.0.004	Suivi contrôle des travaux de réalisation d'un périmètre irrigué > 500 ha	Unité	250 000	350 000	400 000
1.2.2.1.3	Ouvrages d'assainissement				
1.2.2.1.3.0.001	Suivi contrôle des travaux de latrine familiale	Unité	7,00%	7,50%	8,00%
1.2.2.1.3.0.002	Suivi contrôle des travaux de latrine collective	Unité	7,00%	7,50%	8,00%
1.2.2.2	Réhabilitation / Réfection				
1.2.2.2.1	Ouvrages d'approvisionnement d'eau potable				

Groupe 2: Prestations d'études, de supervision et de Suivi contrôle des travaux d'hydraulique et d'assainissement

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Prix HTVA en FCFA 2025		
			Minimum	Moyen	Maximum
1.2.2.2.1.0.001	Suivi contrôle des travaux de réhabilitation du système d'adduction d'eau potable simplifiée (AEPS)	AEPS	4,00%	6,00%	7,50%
1.2.2.2.1.0.002	Suivi contrôle des travaux de réhabilitation du système d'adduction d'eau potable multi-villages (AEP-MV)	Unité	4,00%	6,00%	7,50%
1.2.2.2.1.0.003	Suivi contrôle des travaux de réhabilitation de forages (PMH)	Forage	250 000	300 000	400 000
1.2.2.2.1.0.004	Intermédiation sociale, formation et Suivi contrôle de réhabilitation d'un forage (PMH)	Forage	350 000	450 000	600 000
1.2.2.2.2	Ouvrages d'aménagement hydraulique				
1.2.2.2.2.0.001	Suivi contrôle des travaux de réhabilitation de petit/moyen barrage	Barrage	7,00%	7,50%	8,00%
1.2.2.2.2.0.002	Suivi contrôle des travaux de réhabilitation de grand barrage	Barrage	5,00%	5,50%	6,00%
1.2.2.2.2.0.003	Suivi contrôle des travaux de sécurisation/confortation de barrages	Barrage	6,00%	7,00%	8,00%
1.2.2.2.3	Ouvrages d'assainissement				
1.2.2.2.3.0.001	Suivi contrôle des travaux de réhabilitation de latrine familiale	Unité	7,00%	7,50%	8,00%
1.2.2.2.3.0.002	Suivi contrôle des travaux de réhabilitation de latrine collective	Unité	7,00%	7,50%	8,00%

Groupe 3 : Prestations d'études, de surveillance et de suivi contrôle des travaux de route

Groupe 3: Prestations d'études, de surveillance et de suivi contrôle des travaux de route

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Prix HTVA en FCFA 2025		
			Minimum	Moyen	Maximum
1.3	Routes				
1.3.1	Etudes (Etudes de faisabilité technico-économique, environnementale, avant-projet détaillé et élaboration de DAO)				
1.3.1.1	Travaux neuf				
1.3.1.1.0.001	Etudes de route bitumée	Km	3 100 000	4 000 000	4 500 000
1.3.1.1.0.002	Etudes de piste rurale mécanisée	Km	1 750 000	2 000 000	2 500 000
1.3.1.1.0.003	Etudes de piste rurale HIMO	Km	1 000 000	1 300 000	1 500 000
1.3.1.2	Réhabilitation / renforcement				
1.3.1.2.0.001	Etude de réhabilitation de route bitumée	Km	2 500 000	3 100 000	3 500 000
1.3.1.2.0.002	Etude de réhabilitation de route en terre	Km	1 800 000	2 000 000	2 500 000
1.3.1.3	Entretien périodique				
1.3.1.3.0.001	Etude d'entretien périodique de route bitumée	Km	2 000 000	2 450 000	2 750 000
1.3.1.3.0.002	Etude d'entretien périodique de route en terre	Km	1 500 000	1 900 000	2 450 000
1.3.2	Suivi-contrôle				
1.3.2.1	Travaux neuf				
1.3.2.1.0.001	Suivi-contrôle de travaux de route bitumée ≤ 10 000 000 000	Unité	4,25%	4,75%	5,25%
1.3.2.1.0.002	Suivi-contrôle de travaux de route bitumée entre 10 000 000 000 et 50 000 000 000	Unité	3,75%	4,00%	4,25%
1.3.2.1.0.003	Suivi-contrôle de travaux de route bitumée entre 50 000 000 000 et 100 000 000 000	Unité	3,25%	3,50%	3,75%

Groupe 3 : Prestations d'études, de surveillance et de suivi contrôle des travaux de route

Groupe 3: Prestations d'études, de surveillance et de suivi contrôle des travaux de route

Code	Désignation/Caractéristiques	Conditionnement	Prix HTVA en FCFA 2025		
			Minimum	Moyen	Maximum
1.3.2.1.0.0.004	Suivi-contrôle de travaux de route bitumée supérieur à 100 000 000 000	Unité	2,75%	3,00%	3,25%
1.3.2.1.0.0.005	Suivi-contrôle de travaux de route en terre	Unité	5,25%	6,25%	7,25%
1.3.2.1.0.0.006	Suivi-contrôle de travaux de piste rurale	Unité	5,25%	6,25%	7,25%
1.3.2.2	Réhabilitation / renforcement				
1.3.2.2.0.0.001	Suivi-contrôle de travaux de réhabilitation de route bitumée ≤ 10 000 000 000	Unité	4,25%	4,75%	5,25%
1.3.2.2.0.0.002	Suivi-contrôle de travaux de réhabilitation de route bitumée 10 000 000 000 et 50 000 000 000	Unité	3,75%	4,00%	4,25%
1.3.2.2.0.0.003	Suivi-contrôle de travaux de réhabilitation de route bitumée 50 000 000 000 et 100 000 000 000	Unité	3,25%	3,50%	3,75%
1.3.2.2.0.0.004	Suivi-contrôle de travaux de réhabilitation de route bitumée supérieur à 100 000 000 000	Unité	2,75%	3,00%	3,25%
1.3.2.2.0.0.005	Suivi-contrôle de travaux de réhabilitation de route en terre	Unité	5,25%	6,25%	7,25%
1.3.2.3	Entretien périodique				
1.3.2.3.0.0.001	Suivi-contrôle de travaux d'entretien périodique de route bitumée	Unité	4,50%	5,00%	6,25%
1.3.2.3.0.0.002	Suivi-contrôle de travaux d'entretien périodique de route en terre	Unité	5,25%	6,25%	7,25%
1.3.3	Assistance technique (MOD)				
1.3.3.0.0.0.001	Montant délégué < 10 000 000 000	Unité	-	-	5,00%
1.3.3.0.0.0.002	Montant délégué compris entre 10 000 000 000 et 50 000 000 000	Unité	-	-	4,50%
1.3.3.0.0.0.003	Montant délégué compris entre 50 000 000 000 et 100 000 000 000	Unité	-	-	3,00%
1.3.3.0.0.0.004	Montant délégué de plus de 100 000 000 000	Unité	-	-	2,50%

Groupe 3 : Prestations d'études, de surveillance et de suivi contrôle des travaux de route

ANNEXES

ANNEXE 1/ Article 53 : Classification des ouvrages

Les ouvrages sont classés par catégories faisant intervenir la complexité de l'étude, la répétition des éléments, le caractère de l'ouvrage. Les exemples-types ci-après sont indicatifs et non limitatifs, les ouvrages n'y figurant pas sont assimilés à la catégorie la plus proche. Si le programme comporte divers bâtiments de catégories différentes, le montant des honoraires est séparément défini pour chacun d'eux, toutefois, il peut être contenu d'en déduire un taux moyen applicable à l'ensemble de l'opération.

1. Cas des bâtiments

a. Catégorie simple

Ouvrages rudimentaires dans leurs organisations, aménagements, leurs équipements et leurs finitions.

Exemples :

- Garages de surface, dépôts et ateliers agricoles ou industriels sans spécialisation ni servitude d'équipement.
- Logements très simples sans aménagement particulier.

b. Catégorie courante

Ouvrages simplement organisés et équipés, ne comportant- ni jonction, ni superposition d'éléments à programmes différents ou techniques différentes.

Exemples :

- Ensembles de logements sans adaptation à des exigences industriels avec équipement non spécialisé, établissements scolaires du 1er et du 2ème degré sans contraintes particulières.
- Logements individuels courants, bureaux et bâtiments administratifs simples, dispensaires, centres médicaux etc.

c. Catégorie complexe

Ouvrage complexe, soit du fait de jonction ou de superpositions d'éléments à programmes différents soit du fait particulier de la composition, de la structure, des aménagements, des équipements ou du terrain.

Exemples :

- Immeubles d'habitation, maisons individuelles, établissements d'enseignement du 2ème degré, technique ou supérieur (non scientifique).
- Bâtiments administratifs ou à usages de bureaux, salles de spectacles, bâtiments, bureaux, bâtiments recevant du public.
- Bâtiments socio- éducatifs ou sportifs, hospices.
- Etablissement hôteliers, bâtiments industriels avec équipements spécialisés (silos, abattoirs, gares ferroviaires ou routières).

- Centres commerciaux, châteaux d'eau, etc.

d. Catégorie très complexe

Ouvrages difficiles du fait du caractère exceptionnel de la recherche ou d'une étude approfondie de spécialisations particulières.

Exemples :

- Résidences particulières bâtiments culturels, immeubles de bureaux très équipés ou de structures complexes.
- Immeubles tours.
- Établissements d'enseignement scientifique, laboratoires de recherche, établissements médicaux spécialisés hôpitaux, cliniques.
- Bâtiments industriels assujettis à des techniques intrinsèquement complexes (industrie nucléaire, laboratoires de fabrication conditionnés ou aseptiques).
- Aéroports internationaux, etc.

2. Cas d'études de mobilier ou d'équipement et travaux de décoration, d'entretien ou de transformation

Ils sont classés dans les catégories allant du courant au très complexe. Les honoraires correspondant à ces études sont majorés de 20%.

Les travaux d'entretien, de réparation ou de transformation peuvent ne pas comporter de plus ou devis, mais ils nécessitent des interventions plus fréquentes qu'ils sont donc rétribués comme s'il s'agissait de travaux neufs à des taux qui ne pourront être inférieurs à ceux de la catégorie complexe.

3. Cas d'ouvrages de voiries et réseaux divers (VRD)

a. Catégorie simple

Ouvrages réalisés en terrain vierge dont la configuration ou la nature ne présente pas de difficultés particulières.

b. Catégorie courante

Ouvrages réalisés en terrain antérieurement urbanisé, ou dont la configuration ou la nature ne présente pas des difficultés particulières.

4. Cas d'ouvrages d'espaces verts

a. Catégorie simple

Espaces verts établis sur terrains de configurations simples et de caractéristiques pédagogiques homogènes, traités par grandes masses d'éléments semblables.

Exemples :

- plantations d'alignement, boisements, terrains touristiques, parcs urbains.

b. Catégorie courante

Espaces verts établis sur des terrains dénivelés, difficiles ou hétérogènes, ou traités avec une recherche détaillée de composition par le choix des essences, des ports ou des masses.

Exemple :

- jardin d'ensembles administratifs ou d'habitation, décoration florale, terrasses, jardins, plantations d'intérieur.

ANNEXE 2/Notes de complexité associées aux types de travaux

SECTEUR	TYPE DE CONSTRUCTION OU D'AMENAGEMENT	NOTE DE COMPLEXITÉ											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
LOGEMENT	1 Maison particulier		1										
	2 Groupe de maisons non personnalisées			2									
	3 Immeuble collectif d'habitation				3								
TERTIAIRE	4 Bureau et immeuble administratif simple				4								
	5 Immeuble administratif complexe tours					5							
SANTÉ	6 Dispensaire, maternité, cabinet médical						6						
	7 Centre médical							7					
	8 Clinique								8				
ENSEIGNEMENT	9 Maternelle élémentaire									9			
	10 Second degré										10		
	11 Universitaire											11	

SECTEUR	TYPE DE CONSTRUCTION OU D'AMENAGEMENT	NOTE DE COMPLEXITÉ												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	12 Avec équipement de haute technicité						12							
SOCIO CULTUREL ET SPORTIF	13 Terrain de sport	13												
	14 Bâtiment simple gymnase, salle polyvalente			14										
	15 Bâtiment de complexité moyenne, maison des jeunes, foyer, salles de conférences, salles de spectacle, bibliothèques...				15									
	16 Bâtiment très complexe, musée, église, stade, palais de sport, grandes salles de spectacle					16								
HÔTELIER	17 Camping	17												
	18 Hôtel simple, campements, motels			18										
	19 Restaurant et hôtel complexe					19								
COMMERCE	20 Boutique, petit marché		20											
	21 Moyenne surface, supermarché			21										
	22 Grande surface, hypermarché, marché provincial				22									

SECTEUR	TYPE DE CONSTRUCTION OU D'AMENAGEMENT	NOTE DE COMPLEXITÉ										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	23 Centre commercial, marché central			23	[Red bar from 4 to 9]							
AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR	24 Aménagement intérieur				24	[Red bar from 5 to 10]						
	25 Ameublement de caractère répétitif avec mobilier de commerce	25	[Red bar from 1 to 5]									
	26 Ameublement personnalisé			26	[Red bar from 4 to 10]							
INDUSTRIEL ET AGRICOLE	27 Bâtiment simple, hangar, entrepôt	27	[Red bar from 1 to 5]									
	28 Atelier sans équipement spécifique		28	[Red bar from 2 to 6]								
	29 Usine avec équipement spécifique			29	[Red bar from 3 to 8]							
	30 Centre industriel de très haute technicité					30	[Red bar from 6 to 10]					
	31 Bâtiment collectif de garages, parkings, superposés	31	[Red bar from 1 to 6]									
GARAGE V.R.D ESPACE VERTS	32 Canalisations enterrés, chaussées, parking de surface	32	[Red bar from 1 to 4]									
	33 Espace verts	33	[Red bar from 1 to 5]									
	34 Aménagement urbain (places...)		34	[Red bar from 2 to 6]								
	35 Création de mobilier urbain				34	[Red bar from 4 to 8]						

ANNEXE 3/ Décomposition des honoraires d'une mission normale

Construction Neuve		Elément de Mission	Intervention sur Existant	
Cumul	Par Elément		Par Elément	Cumul
		Etudes		
15%	15%	Etude préliminaire et avant-projet sommaire	12%	12%
30%	15%	Avant-projet définitif	13%	13%
35%	5%	Assistance pour la demande d'autorisation de construire		
55%	20%	Projet d'exécution	16%	41%
60%	5%	Dossier de consultation des entreprises	3%	44%
65%	5%	Examen des offres et préparation du marché	6%	50%
		Chantier		
95%	30%	Direction de l'exécution des marchés de travaux et examen des documents pour l'exécution des ouvrages Comptabilité des travaux	45%	95%
100%	5%	Réception provisoire	5%	100%